

Logistique

Les entrepôts géants placés sous surveillance

LES ENTREPÔTS géants qui fleurissent à travers le département sont désormais placés sous une surveillance accrue. La préfecture avait lancé un premier appel à la vigilance le 19 mars dernier, alors qu'un impressionnant incendie venait de ravager 15 000 m² d'un entrepôt pharmaceutique à Moussy-le-Neuf. Un mois plus tard, une réu-

nion sur « la prévention des risques en entreprise » vient de se tenir à la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Melun. Cette rencontre a rassemblé les chefs d'entreprises seine-et-marnaises sur le thème des incendies.

156 plates-formes recensées

Et le cas spécifique des plates-formes logistiques géantes comme celle de Moussy-le-Neuf a été évoqué. Le département en compte 156 au total. « Les surfaces de ces plates-formes augmentent, voire doublent, depuis près de cinq ans », constate François Roques, du Club logistique de l'agence Seine-et-Mame Développement. Et cela représente un sérieux problème pour

les sapeurs-pompiers qui sont confrontés à ce genre d'incendie deux fois par an en moyenne en Seine-et-Marne.

Pourtant, les pompiers du département bénéficient de moyens de grande puissance pour éteindre un feu, comme l'indique le colonel Yannick Petit, du service départemental d'incendie et de secours (Sdis) : « Nous avons une capacité de portée d'extinction qui va jusqu'à 180 mètres de largeur, ce qui est assez important. » Mais avec un entrepôt d'une surface de 65 000 m² par exemple, comme il en existe de plus en plus, les soldats du feu doivent travailler sur des zones allant « jusqu'à 250 mètres de largeur ». « Et là, cela devient très difficile d'atteindre le cœur du foyer », ajoute le colonel du Sdis. Celui-ci estime qu'il faudrait limiter les surfaces, ce qui

n'est pas prévu par la loi. « C'est pourquoi nous avons saisi, fin 2006, la direction de la défense et de la sécurité civile qui dépend du ministère de l'Intérieur », souligne Yannick Petit.

Autre point abordé pendant la réunion de la CCI : la nature du stockage. Catherine Lopez, responsable environnement dans l'entreprise de cosmétique Guinot, à Dammarie-les-Lys, explique : « Nous disposons d'un entrepôt de 13 000 m². Nous sommes équipés de sprinklers placés tous les deux mètres, sorte de douchettes installées au plafond.

Mais certains de nos produits stockés sont inflammables, c'est pourquoi on reste vigilants. » Elle souhaite par exemple équiper sa société du plan Etare, un dispositif qui n'est pas imposé par le Code du travail. « C'est un plan ultra-détaillé de tous les bâtiments qui permet aux pompiers de se repérer et d'intervenir même s'il n'y a personne dans l'entreprise », précise Catherine Lopez. De son côté, la préfecture de Seine-et-Marne prévoit également des contrôles inopinés dans ces entrepôts à risques.

SAMANTHA GAUDRIN

Ce que dit la loi

« **L**A TAILLE des plates-formes logistiques a augmenté ces deux dernières années, notamment avec l'arrivée de grands entrepôts dans les zones industrielles du Val-Bréon et de Moissy-Cramayel », explique Claude Poinot, responsable en Seine-et-Marne de la Direction régionale de l'industrie et de la recherche (Drire). Un entrepôt se compose en fait de plusieurs cellules dont la surface ne peut excéder 6 000 m². « La réglementation limite seulement la taille des cellules et non la surface globale de la plate-forme logistique », précise Claude Poinot. A la suite de l'incendie de Moussy-le-Neuf, la préfecture de Seine-et-Marne souhaitait effectuer des inspections inopinées dans les entrepôts. « Depuis le mois de mars, les contrôles se sont multipliés dans tout le département », a indiqué la préfecture, sans donner d'autres précisions pour le moment.

Retour à la normale chez CSP à Moussy

ILYA un peu plus d'un mois, le 19 mars dernier, un spectaculaire incendie, visible à 20 km à la ronde, ravageait 15 000 m² des entrepôts de CSP (Centre spécialités pharmaceutiques) à Moussy-le-Neuf.

Aujourd'hui, l'entreprise a repris son rythme de croisière, avec les trois entrepôts de Moussy qui avaient été épargnés par le feu, plus un site complémentaire qui a été implanté à Saint-Witz (Val-d'Oise), à 4 km seulement de Moussy.

A l'issue de plusieurs jours de chômage technique, les 450 salariés du site ont repris le travail et les retards de traitement ont été absorbés sauf pour les laboratoires, le temps de reconstituer entièrement les stocks.

Les études pour la reconstruction des parties détruites ont déjà été engagées. Le futur bâtiment sera doté de tous les équipements de sécurité, y compris un mur coupe-feu qui isolera les nouveaux dépôts.

H.S.



MOUSSY-LE-NEUF, LE 19 MARS. Un violent feu s'était déclaré vers 5 h 30, dans les locaux de l'entreprise CSP (Centre spécialités pharmaceutiques). (LP/GEORGES BLOND.)